

RÈGLEMENTS OFFICIELS

Le présent tirage est organisé par le *Fonds d'étude du Club de hockey L'Océanic de Rimouski* (Dossier RACJ #51 / Demande #59).

1. Qui est admissible?

Seules les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent participer. Le participant doit être localisé dans la province de Québec au moment de l'achat pour pouvoir participer en ligne.

Le Fonds d'étude se réserve le droit de vérifier l'identité et l'âge de la personne gagnante par le biais d'une carte d'identité valide.

2. Comment faire pour participer?

En personne :

- Dès l'ouverture des portes et ce, jusqu'à la fin du 2^e entracte lors des parties à domicile, le participant peut se procurer ses billets auprès d'un vendeur. Les vendeurs sont mobiles dans le Colisée et peuvent être identifiés par leur chandail jaune portant le logo du tirage 50/50. Le participant recevra, au moment de l'achat, un coupon imprimé listant les numéros associés à l'achat des billets qu'il s'est procurés.

Les billets du tirage 50/50 sont offerts à la vente EN PERSONNE sous la forme de forfaits comme suit :

- 1 billet pour 2\$
- 3 billets pour 5\$
- 8 billets pour 10\$
- 30 billets pour 20\$
- 100 billets pour 50\$

En ligne :

- En tout temps, le participant peut se procurer ses billets sur le www.lotoceanic.com. Le participant recevra les numéros associés à l'achat des ses billets, par courriel. Le participant est responsable lors de son achat, d'indiquer et de vérifier les coordonnées à utiliser pour communiquer avec lui.

Les billets du tirage 50/50 sont offerts à la vente EN LIGNE sous la forme de forfaits comme suit :

- 3 billets pour 5\$
- 8 billets pour 10\$
- 30 billets pour 20\$
- 100 billets pour 50\$

Le prix de vente des billets est en dollar canadien (CAD\$).

Le nombre de billets en circulation est indéterminé et dépend du nombre de billets vendus lors de la journée du tirage.

Un participant peut se procurer autant de billets qu'il désire, conformément aux règlements.

3. Comment le tirage est effectué et comment communiquons-nous avec le gagnant?

Les chances de gagner le prix d'une édition du 50/50 dépendent du nombre total de billets vendus lors du match.

Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du 50/50, soit le Fonds d'étude du Club de hockey L'Océanic de Rimouski (ci-après : le Fonds d'étude). Tout billets frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix. En outre, le Fonds d'étude pourrait référer cette personne aux autorités judiciaires compétentes.

La personne dont le billet est tiré doit se conformer aux présents règlements pour pouvoir remporter le prix. Le montant du prix à gagner (soit le prix qui sera remis au gagnant) représente 50% du montant total amassé et annoncé (gros lot) à l'occasion de la vente des billets du tirage. Dans l'éventualité où le montant annoncé (affiché) et le montant total amassé ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.

Le prix doit être accepté tel quel. Le Fonds d'étude n'assume aucune responsabilité à toute autre personne qui déclare un intérêt ou droit de recevoir l'entier ou une partie du prix associé avec le billet gagnant. Le Fonds d'étude n'est pas responsable de la répartition du prix à plusieurs personnes si le billet a été acheté pour un groupe par un participant.

Le tirage du billet gagnant sera fait électroniquement par le système *AscendFS* dans les 5 premières minutes de la troisième période du match pendant lequel les billets du tirage sont vendus.

Le numéro gagnant sera annoncé et affiché sur le tableau indicateur du Colisée lors de la 3^{ème} période de jeu du match pendant lequel les billets du tirage sont vendus. Le numéro gagnant et le montant remis au gagnant seront indiqués sur le site web www.lotoceanic.com. Il sera également possible de connaître le numéro gagnant et le montant remis en téléphonant au bureau de l'Océanic de Rimouski, à partir de 8h30 le lendemain du tirage ou le lundi suivant si le tirage a lieu la fin de semaine (418-723-4444 ou 1-800-463-4450).

- Si la personne gagnante s'est procuré son billet EN LIGNE, le Fonds d'étude lui fera automatiquement parvenir son prix, par chèque acheminé à l'adresse indiquée lors de l'achat, dans les 15 jours ouvrables suivants le tirage. Le Fonds d'étude n'est pas responsable des prix perdus ou volés lors de la livraison.
- Si la personne gagnante s'est procuré son billet EN PERSONNE, elle peut réclamer son prix de deux façons :
 1. En présentant son billet lors de la 3^e période, à la Boutique de l'Océanic située au rez-de-chaussée du Colisée. Un formulaire de collecte des coordonnées et d'exonération de responsabilité devra être complété sur place. Un chèque sera ensuite acheminé à la personne gagnante par la poste, dans les 15 jours suivants la réclamation. Le gagnant aura aussi la possibilité de récupérer le chèque au bureau de l'Océanic.
 2. En présentant son billet au bureau de l'Océanic, situé au 2^e étage du Colisée, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00. Un formulaire de collecte des coordonnées et d'exonération de responsabilité devra être complété sur place. Un chèque sera ensuite acheminé à la personne gagnante par la poste, dans les 15 jours suivants la réclamation. Le gagnant aura aussi la possibilité de récupérer le chèque au bureau de l'Océanic.

La personne gagnante a 30 jours suivants la date du tirage pour réclamer son prix, sans quoi le montant sera conservé par le Fonds d'étude.

À défaut de respecter l'une ou les conditions prévues aux présentes, la participation de la personne ainsi visée sera annulée et le montant sera conservé par le Fonds d'étude.

4. Autres conditions générales applicables.

Advenant que le système électronique employé dans le cadre de l'émission des billets du tirage 50/50 ne soit pas disponible avant la période de vente des billets prévue aux présents règlements, en raison de difficultés techniques ou autres, le Fonds d'étude se réserve le droit de ne pas effectuer de vente ni de tirage pour le match visé OU de vendre des billets sous format « papier ». Dans un tel cas, les billets « papiers » seront numérotés en ordre séquentiel et vendus sous les mêmes forfaits que ceux applicables aux billets électroniques. Au cours de la 3^{ième} période du match visé, un billet sera pigé au hasard parmi l'ensemble des billets vendus conformément aux présentes. Une personne qui n'a pas acheté de billet procédera au tirage.

Advenant que le système électronique employé dans le cadre de l'émission des billets du tirage 50/50 éprouve des difficultés techniques majeures lors d'un match (c'est-à-dire à tout moment suivant le début de la vente de billets avec l'aide du système durant un match), les ventes des billets du tirage 50/50 seront suspendues immédiatement et ce, pour le temps reste au match ainsi visé. Si le Fonds d'étude est en mesure de vérifier que tous les billets achetés avant la suspension des ventes de billets ont bien été stockés, le tirage au sort parmi l'ensemble des billets du tirage 50/50 vendus qu'à la suspension ci-haut décrite aura lieu et un gagnant sera annoncé au cours de la 3^e période du match visé.

Advenant que le Fonds d'étude ne soit pas en mesure de vérifier que tous les billets achetés avant la suspension de la vente ont été stockés correctement, le tirage au sort sera reporté jusqu'à ce que le Fonds d'étude soit en mesure de procéder ou faire procéder à cette vérification. Si un tirage au sort est reporté, le Fonds d'étude annoncera le gagnant dès que possible et affichera le numéro gagnant de la façon indiquée ci-dessus.

Le Fonds d'étude et tout commanditaire et partenaire de ce programme de 50/50 administrent les présentes de bonne foi et dans l'intérêt supérieur du Fonds d'étude. Dans la plus grande mesure permise par la loi, le Fonds d'étude et tout commanditaire et partenaires (ni employé ou représentant des entités précédentes ainsi que leurs sociétés apparentées, affiliées, liées, divisions et filiales) n'est passible d'une peine en tout temps suivant ou découlant d'une erreur, dysfonctionnement du système ou décisions prises reliés à la gestion du programme.

Dans la plus grande mesure permise par la loi, les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité le Fonds d'étude du Club de hockey l'Océanic de Rimouski, le Club de hockey l'Océanic de Rimouski (ainsi que leurs sociétés apparentées, affiliées, liées, divisions et filiales), tout commanditaire et partenaire, agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents, mandataires et représentants de entités qui précèdent de tout dommage quelles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Le participant est la personne possédant le billet de tirage et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante conformément aux présentes. Le Fonds d'étude du Club de hockey l'Océanic de Rimouski et le Club de hockey l'Océanic de Rimouski, ainsi que leurs sociétés apparentées, affiliées, liées, divisions et filiales, ne sont pas responsables de toute perte ou vol de billet de tirage.

Le tirage 50/50 est et demeure assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute décision prise par les organisateurs du tirage moitié/moitiés est finale et sans appel.

5. Autorisation, consentement et libération.

En participant au tirage 50/50, chacune des personnes gagnantes autorisent le Fonds d'étude du Club de hockey l'Océanic de Rimouski et ses représentants (et tout tiers qu'il peut autoriser) à imprimer, publier et utiliser, leur nom, image, photo, voix, ressemblance, déclaration, commentaire et information biographique pour toute raison jugée pertinente incluant, mais sans s'y restreindre, des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, sans le versement d'une contrepartie financière, à leur discrétion et sans limite quant à la période d'utilisations, dans tout médias et à l'échelle mondiale, et ce, dans la plus grande mesure permise par la loi et sauf quand la loi l'interdit.

Vous avez des questions? Voici nos coordonnées :

Fonds d'étude du Club de hockey L'Océanic de Rimouski

Réf. : Lotocéanic

111, 2^{ième} rue Ouest, C.P. 816

Rimouski, QC G5L 7C

(418) 723-4444

(800) 463-4450

hockey@oceanic.qc.ca